



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délinquance

Question écrite n° 94553

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration afin de connaître l'évolution, depuis 2008, de la délinquance au niveau de la ville de Colmar.

Texte de la réponse

Chargé d'assurer la sécurité partout et pour tous, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a engagé, conformément à la volonté du Président de la République et du Premier ministre, un combat permanent et offensif contre la délinquance, fondé sur une mobilisation totale des préfets et des forces de l'ordre. Cette action se traduit en particulier par une adaptation constante de l'organisation des forces de sécurité aux évolutions de la délinquance et aux réalités territoriales des bassins de délinquance, avec par exemple la création de brigades spécialisées de terrain ou de la police d'agglomération. Des réponses ciblées sont apportées aux problèmes de délinquance avec la mise en oeuvre de sept plans d'actions opérationnels et une approche globale des problèmes de sécurité est engagée en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés. D'importantes mesures sont mises en oeuvre au titre de la révision générale des politiques publiques pour rationaliser l'organisation des forces de police et de gendarmerie et accroître à un moindre coût l'efficacité du service rendu à la population, notamment en recentrant policiers et gendarmes sur leur coeur de métier, la lutte contre la délinquance. Cette politique de sécurité se traduit par des résultats concrets sur le terrain, puisque l'année 2010 constitue la huitième année de baisse consécutive de la délinquance depuis 2002. Elle sera encore renforcée dans les mois à venir, notamment avec la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. Cette lutte est menée sans relâche et avec détermination, dans la commune de Colmar comme sur tout le territoire national. La police nationale mène dans cette ville une action dynamique et réactive, alliant répression et prévention, sans cesse adaptée aux évolutions locales de la délinquance. La mobilisation et l'efficacité de la police nationale portent leurs fruits. À Colmar, le nombre des atteintes aux biens a en effet diminué de 11,97 % en 2010 par rapport à l'année 2009 et celui des escroqueries et infractions économiques et financières de 11,41 %. Il doit être de surcroît souligné que le nombre des violences aux personnes, qui constituent un phénomène préoccupant au niveau national, a baissé dans cette commune de 8,55 % au cours de cette même période. Les forces de l'ordre resteront totalement mobilisées pour assurer la tranquillité et la sécurité des habitants de la circonscription de sécurité publique de Colmar.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94553

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13133

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2033